Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 056-215600842-20260210-2026_06-DE

Département du Morbihan
Commune du HEZO
56450

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le dix février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune du Hézo, dûment convoqué en date du 28/01/2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy DERBOIS, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 15 Présents : 11 Votants : 12

Présents :
Guy DERBOIS, Jean-François NEDELEC, Claude MAMOU, Pascale MEYER, Fabien PLAUD, Nicolas DESCHAMPS, Benoit ARTAULT, Philippe MAES, Béatrice GREFF, Joël COUTANT, Mireille LE POCHAT.

Absents : Laëtitia ROUAULT, Isabelle COMTE, Guillaume MAIO et Didier LOLLIVIER.

Pouvoirs : Laëtitia ROUAULT a donné pouvoir à Pascale MEYER et Didier LOLLIVIER a donné pouvoir à Jean-François NEDELEC

Secrétaire de séance : Pascale MEYER

N°06/2026 – Attribution des subventions aux associations

La Commune du HEZO,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant la volonté de l'équipe municipale de soutenir l'action des associations,

Considérant l'avis de la commission « Vie associative » qui s'est réunie le 26/01/2026,

Après en en avoir délibéré,

Avant le vote, Mme Béatrice GREFF précise qu'elle ne participera pas au vote pour une raison d'impartialité.

Le conseil municipal décide à la majorité par un vote à main levée, par 11 voix pour et 1 abstention :

- D'approuver l'attribution des subventions aux associations comme suit :

Subventions attribuées aux associations	Montant
Amicale des donneurs de sang de Theix	100 €
Amicale Laïque LE HEZO	500 €
Banque alimentaire	300 €
Chasseurs propriétaires	250 €
Clim'AH	50 €
Collège de Rhuys	100 €
Hézo Loisir	500 €
Restaurants du Cœur	150 €
Retraités Le Hézo/St Armel	500 €
Rêves De Clown	100 €
TOTAL	**2 550 €**

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 056-215600842-20260210-2026_06-DE

- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, **Guy DERBOIS**

Le secrétaire de séance
Pascale MEYER

Délivré à :	Guy DERBOIS
Emis par :	ChamberSign France CA3 NG Qualified eID
Valide à partir de :	30 mai 2023 14:14:13
Valide jusqu'au :	30 mai 2026 14:14:13

MAIRIE DE LE HEZO
56 (Morbihan)